



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division
des personnels enseignants**

La Rectrice de l'académie de Limoges

Vu les Lignes directrices de gestion académiques
présentées en CSAA le 08 février 2024
Vu la circulaire rectorale du 11 mars 2024
relative au mouvement intra-académique – Rentrée 2024

Cellule de coordination DRRH

ARRETE

Article 1 : Les saisies des demandes de mutation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation pour la phase intra-académique et le mouvement spécifique académique débuteront le **mercredi 13 mars 2024 à 12h00** et seront closes le **jeudi 04 avril 2024 à 12h00**.

Elles se feront sur l'application informatique SIAM (accessible par I-Prof) prévue à cet effet.

Article 2 : Le retour des confirmations de demande de mutation est fixé au **mardi 09 avril 2024**.

Article 3 : Les barèmes retenus seront affichés sur SIAM via I-Prof du **lundi 13 mai 2024 au lundi 27 mai 2024**.

Article 4 : Après fermeture des serveurs, les demandes tardives, les modifications de demande et les demandes d'annulation devront avoir été déposées au plus tard le **mercredi 22 mai 2024** à minuit par mail (mvt2024@ac-limoges.fr).

Les demandes de participations tardives pourront notamment être accordées pour les motifs suivants :

- décès du conjoint ou d'un enfant ;
- mutation imprévisible du conjoint ;
- cas médical aggravé d'un enfant ;
- mesure de carte scolaire.

Les demandes de modifications d'une demande de participation au mouvement pourront être accordées pour les motifs suivants :

- enfant né ou à naître ;
- mutation imprévisible du conjoint.

Les demandes d'annulation de participation aux mouvements intra-académique et spécifique seront acceptées sans condition.

Article 5 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 11 mars 2024

**Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des relations et des ressources humaines,**

Valérie BEYNET